

FINANCES

Budget annexe de la résidence autonomie de l'Orée du Bois : Approbation du compte de gestion 2022

1 DOCUMENT - Publié le 27 mars 2023

CIAS
Communauté d'Agglomération
Intercommunale de la Vallée de l'Orée du Bois

Commissariat d'Administration du 27 mars 2023
à 17h00, dans la salle du Conseil de Grand Lac, 1500 bd Lapele

YVELIN AUX LES BAIS

NUMÉRO ET DÉSIGNATION	Prévisions 2022	Régime de chauffage	Prévisions 2023
1. Matières premières			
2. Régime de chauffage			
3. Frais de fonctionnement			
4. Autres			
5. Subventions			
6. Mandats			
7. Impôts			
8. Prépays			
9. Frais de déplacement			
10. Frais de gestion			
11. Frais de maintenance			
12. Frais de location			
13. Frais de transport			
14. Frais de publicité			
15. Frais de formation			
16. Frais de déplacement			
17. Frais de gestion			
18. Frais de maintenance			
19. Frais de location			
20. Frais de transport			
21. Frais de publicité			
22. Frais de formation			
23. Frais de déplacement			
24. Frais de gestion			
25. Frais de maintenance			
26. Frais de location			
27. Frais de transport			
28. Frais de publicité			
29. Frais de formation			
30. Frais de déplacement			
31. Frais de gestion			
32. Frais de maintenance			
33. Frais de location			
34. Frais de transport			
35. Frais de publicité			
36. Frais de formation			
37. Frais de déplacement			
38. Frais de gestion			
39. Frais de maintenance			
40. Frais de location			
41. Frais de transport			
42. Frais de publicité			
43. Frais de formation			
44. Frais de déplacement			
45. Frais de gestion			
46. Frais de maintenance			
47. Frais de location			
48. Frais de transport			
49. Frais de publicité			
50. Frais de formation			
51. Frais de déplacement			
52. Frais de gestion			
53. Frais de maintenance			
54. Frais de location			
55. Frais de transport			
56. Frais de publicité			
57. Frais de formation			
58. Frais de déplacement			
59. Frais de gestion			
60. Frais de maintenance			
61. Frais de location			
62. Frais de transport			
63. Frais de publicité			
64. Frais de formation			
65. Frais de déplacement			
66. Frais de gestion			
67. Frais de maintenance			
68. Frais de location			
69. Frais de transport			
70. Frais de publicité			
71. Frais de formation			
72. Frais de déplacement			
73. Frais de gestion			
74. Frais de maintenance			
75. Frais de location			
76. Frais de transport			
77. Frais de publicité			
78. Frais de formation			
79. Frais de déplacement			
80. Frais de gestion			
81. Frais de maintenance			
82. Frais de location			
83. Frais de transport			
84. Frais de publicité			
85. Frais de formation			
86. Frais de déplacement			
87. Frais de gestion			
88. Frais de maintenance			
89. Frais de location			
90. Frais de transport			
91. Frais de publicité			
92. Frais de formation			
93. Frais de déplacement			
94. Frais de gestion			
95. Frais de maintenance			
96. Frais de location			
97. Frais de transport			
98. Frais de publicité			
99. Frais de formation			
100. Frais de déplacement			

Justifications des montants :
Monsieur BÉGIN, Directeur Général de Grand Lac, a présenté le budget annexe de la résidence autonomie de l'Orée du Bois pour l'exercice 2022. Le budget est en équilibre et respecte les plafonds de dépenses de fonctionnement. Le budget est adopté par le Conseil de Grand Lac le 27 mars 2023.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de l'Orée du Bois, Monsieur BÉGIN, a signé le budget annexe de la résidence autonomie de l'Orée du Bois le 27 mars 2023.

LA Vallée de l'Orée du Bois
Monsieur BÉGIN



2023-03-27_DELIB26.PDF

📄 TÉLÉCHARGER | (PDF, 1,3 MO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.